

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents :** MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARPILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.*

***Absents excusés :** GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1^{er} adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.*

RAPPORT N° 2026/96 : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (DSP)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5,

Vu la délibération n°2026/94 du 28 avril 2026 fixant les conditions de dépôts des listes.

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que l'élection des membres de la DSP a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L .2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose,

Considérant que sur proposition de Madame la Présidente, l'Assemblée délibérante accepte, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant la liste déposée est la suivante :

- Liste composée de :

- o Membres titulaires : Mmes et MM, Jérôme ARNAUD, Gustave BOSQ, Christine MAXIMIN, Jean-Pierre GANDOIS ; Sébastien BONNAFFOUX
- o Membres suppléants : Mmes et MM, Audrey LEJEUNE, Lydie RIGNON, Brigitte GENTILINI, Julien PICHON, Michel MONTABONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE par 35 voix « pour » et 1 « abstention » :**

- **DE CREER** une commission pour les délégations de service public (DSP) à titre permanent, pour la durée du mandat
- **D'INDIQUER** que Madame la Présidente de l'EPCI préside la Commission de DSP
- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de DSP :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jérôme ARNAUD	Audrey LEJEUNE
Gustave BOSQ	Lydie RIGNON
Christine MAXIMIN	Brigitte GENTILINI
Jean-Pierre GANDOIS	Julien PICHON
Sébastien BONNAFFOUX	Michel MONTABONE

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN



La Présidente,

Chantal EYMEOD